

Avenant de prorogation à l'annexe 2 de la convention collective nationale de la télédiffusion relative à l'adaptation de certaines conditions de recours aux CDD

Préambule

La convention collective nationale de la télédiffusion a été conclue le 2 juillet 2021 entre les Le Syndicat des Télévisions Privées (STP), le Syndicat des Médias de Service Public (SMSP), l'Association des Chaînes Conventiionnées éditrices de Services (ACCES), et le Syndicat des Télévisions Locales (Locales TV) d'une part ; les organisations syndicales F3C-CFDT, SNPICA-CFE-CGC, FO Médias, l'UNSA-Spectacle et Communication d'autre part.

L'annexe 2 relative à l'adaptation de certaines conditions de recours aux CDD a été conclue pour une durée de trois ans à compter de sa date de signature, soit jusqu'au 2 juillet 2024.

Les parties conviennent des dispositions finales ci-après :

Article 1 : Prorogation

L'annexe 2 relative à l'adaptation de certaines conditions de recours aux CDD est prorogée, pour une durée de trois ans, jusqu'au 2 juillet 2027.

Article 2 : Dispositions finales

Champ d'application :

Le présent avenant couvre le même périmètre que l'annexe 2 initialement signée.

Dépôt et extension :

Les parties soulignent qu'elles demanderont l'extension du présent avenant à l'administration du Travail, ceci dans les plus brefs délais, après signature du présent avenant.

Date d'effet :

La présente annexe s'applique obligatoirement à toutes les entreprises relevant du champ d'application de la Convention collective de la Télédiffusion à **compter du 3er juillet 2024**.

Pour les organisations patronales :

Syndicat des Télévisions Privées (STP) représenté par

Syndicat des Médias de Service Public (SMSP) représenté par

Association des Chaînes Conventionnées éditrices de Services (ACCES) représentée par

Syndicat des Télévisions Locales (Locales TV) représenté par,

Pour les organisations syndicales :

SNPCA-CFE-CGC représentée par

FO Médias représentée par

UNSA-Spectacle et Communication représentée par

F3C CFDT représentée par

Fait à Boulogne-Billancourt, le 20 juin 2024.